



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY  
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2025**

**Date de la convocation** : 27 mars 2025

**Conseillers en exercice** : 33

**PRESIDENT** : LORGEUX Jeanny, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. GUIMONET, Mme PERSEGOL, M. DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjointes au Maire, MM. HOURY, CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, LEROY, Mme ORTH, M. BOURARD, Mmes MERCIER, BARRY, MM. NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE** : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

**EXCUSÉS** : M. HARNOIS, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à Mme ORTH,  
Mme DEGRAIS, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ,  
M. MORIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HOURY,  
Mme BRETEL, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme PERSEGOL,  
M. GAVEAU, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER,  
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,  
M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET,  
Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale,  
M. GUENIN, Conseiller Municipal,  
M. CORDONNIER, Conseiller Municipal,  
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

**ABSENTS** : M. SABOURDY, Conseiller Municipal,  
M. JOLIVET, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

---

**BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROMO 1 - N° 25/03 - 08/C**

**Monsieur SEGUIN, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

"Vu l'article 5217-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 23/07-09 du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 adoptant un règlement budgétaire et financier pour la commune,

Vu la délibération n° 25/02-04 du Conseil Municipal du 06 mars 2025 prenant acte d'un débat autour du rapport d'orientations budgétaires 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 24 mars 2025,

Considérant la note de présentation brève et synthétique du budget annexe Lotissement Romo 1 2025 annexée,

Le Conseil Municipal est invité à examiner le projet de budget primitif annexe Lotissement Romo 1 2025, qui se décompose comme suit :

.../...



➤ **Section de fonctionnement**

- Recettes de fonctionnement

Type de mouvement/Chapitre	BP 2025
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 058 527,11 €</b>
Mouvements réels	0,00 €
Mouvements d'ordre	1 058 527,11 €
042 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 058 527,11 €

- Dépenses de fonctionnement

Type de mouvement/Chapitre	BP 2025
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 058 527,11 €</b>
Mouvements réels	0,00 €
Mouvements d'ordre	1 058 527,11 €
042 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 058 527,11 €

➤ **Section d'investissement**

- Recettes d'investissement

Type de mouvement/Chapitre	Reports	BP 2025	Total prévu
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 058 528,27 €</b>	<b>1 058 528,27 €</b>
Mouvements réels	0,00 €	1,16 €	1,16 €
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €	1,16 €	1,16 €
Mouvements d'ordre	0,00 €	1 058 527,11 €	1 058 527,11 €
040 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		1 058 527,11 €	1 058 527,11 €

- Dépenses d'investissement

Type de mouvement/Chapitre	Reports	BP 2025	Total prévu
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 058 528,27 €</b>	<b>1 058 528,27 €</b>
Mouvements réels	0,00 €	1,16 €	1,16 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	1,16 €	1,16 €
Mouvements d'ordre	0,00 €	1 058 527,11 €	1 058 527,11 €
040 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		1 058 527,11 €	1 058 527,11 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à la majorité (23 pour et 4 abstentions : M. NAUDION - M. BLANCHARD - Mme GIRAUDET - M. de REDON), le budget annexe Lotissement Romo 1 2025, tel que proposé.**

Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au  
représentant de l'Etat le **22 AVR. 2025**

Mis en ligne sur le site internet le **23 AVR. 2025**

Informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif d'Orléans dans un  
délai de deux mois à compter de la présente  
publication ou notification. Le Tribunal  
Administratif peut être saisi par l'application  
informatique "Télérecours citoyens"  
accessible par le site Internet  
<https://www.telerecours.fr>

**Pour Copie Conforme,**

**Le Maire,**

**Jeanny LORGEUX**

**La secrétaire,**

**Laurence MERCIER**

